

# Preuve de dépôt

**Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet DOMAINE HUBERT BROCHARD sur la commune principale de l'AIOT Chavignol 18300 SANCERRE.**

**La référence de votre dossier est A-3-UNY992BZX et concerne une demande de type "une déclaration de modification"**

**Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.**

Votre dossier a été transmis le 08/09/2023 à 17h48 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

**Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux ....)**

**La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)**

**Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets.....)**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**

- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **50027497200016**

Organisme : **SOLER IDE**

Fonction : **Directeur adjoint pole industrie**

### Personne morale

N° SIRET **31137170200011**

Raison sociale **HUBERT BROCHARD**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**Chavignol**

**18300 SANCERRE**

### Signataire

Qualité : **Président**

## Référent

Fonction : **Président**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **DOMAINE HUBERT BROCHARD**

Description des activités :

La SAS Hubert BROCHARD dispose pour cet établissement d'une déclaration ICPE, en date du 26 mars 2010, pour la rubrique 2251-2, pour une capacité de production de 3 700 hl/an. Suite aux évolutions de la nomenclature des ICPE, cette rubrique porte désormais la dénomination suivante : 2251-B-2 (capacité de production > 500 hl/an et 20 000 hl/an) Aujourd'hui la SAS Hubert Brochard souhaite moderniser son établissement. Dans ce cadre, les aménagements suivants vont être réalisés au niveau de la cave et ses abords immédiats : - Création d'un auvent de 186 m<sup>2</sup>, localisée à l'arrière de la cave (partie Sud) permettant une amélioration des conditions de réception des vendanges (précédemment effectuée en partie Nord du bâtiment principal). Ce auvent est destiné à accueillir les véhicules et tous autres éléments destinés aux vendanges. Ce projet se situe sur la partie la plus haute du terrain et est donc peu visible depuis l'espace public. Les murs seront composés d'un muret en parpaing recouvert d'un enduit ton pierre et la partie supérieure sera composée d'un bardage bois. La couverture sera composée d'un bac acier. Ce auvent sera ouvert sur sa façade Nord. - Création d'une fosse à vendange et mise en place de 4 pressoirs sous le futur auvent (précédemment 3 pressoirs en partie Nord du bâtiment). - Immédiatement à l'Est du futur auvent, aménagement d'une zone technique (groupe froids et compresseurs) et d'une zone dédiée à 2 bennes à marcs, de l'ordre de 112 m<sup>2</sup> sur dalle béton ; - Augmentation de la capacité de stockage de la cuverie : réorganisation des cuves (transfert des cuves présentes dans les bâtiments situés en face de la route) + ajout et implantation de cuves dans la cuverie, niveau bas en rez-de-chaussée, en lieu et place du stockage des bouteilles vides. La cuverie disposera d'une capacité totale de 10 436 hl (capacité supplémentaire de l'ordre de 3 000 hl). En parallèle, cet établissement ne réalisera plus d'activité d'embouteillage (transférée vers un autre site). Le site ne disposera plus de stockage de matières sèches et de bouteilles vides. - Création d'une rampe en partie Ouest de la cave permettant l'accès à l'arrière de la partie bâtie de l'établissement Cette modernisation va permettre d'optimiser l'activité de la cave en améliorant la logistique du site et en augmentant sa capacité de production. Après aménagement, la cave disposera d'une capacité de production de 6 600 hl/an.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

### 4 - Localisation

## Localisation de l'installation

**Chavignol**

**18300 SANCERRE**

X : 684908

Y : 6693076

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

**Les modifications en termes d'implantation concernent : - Au sein du périmètre actuel ICPE : o Création du auvent de 186 m2, localisée à l'arrière de la cave (partie Sud) o Création d'une dalle béton voisine du auvent de 112 m2 - Ajout des parcelles limitrophes localisées à l'ouest de la cave, pour création d'une rampe d'accès (parcelles 997 et une partie de la 368 de la section AR, pour un total de l'ordre de 600 m2)**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime	Précisions
2251	2251-B-2	Préparation, conditionnement de vins	Capacité de production 6600 hL/an	Capacité de production 2900 D hL/an		

## 6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

### Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

**Les évolutions sont liées à l'augmentation de la cuverie et la réception des vendanges. L'activité d'**

embouteillage est transférée vers un autre site. Aucune autre évolution de procédé n'est à signaler. En ce qui concerne le bâtiment situé de l'autre côté de la route, les cuves vont être transférées en partie Est. Le mode d'exploitation restera similaire au fonctionnement actuel. La nouvelle rampe coté Ouest, améliorera l'accessibilité de l'établissement, en desservant le côté Ouest et Nord de la cave. Un sens de circulation pourra être mis en œuvre. Le mode de gestion des effluents reste identique au fonctionnement actuel : gestion des effluents vinicole via le réseau interne canalisé de la cave. Stockage des effluents dans une cuve de 25 m<sup>3</sup> et envoi en traitement externe. Enfin, la gestion des déchets restera similaire. L'exploitant fait appel à des prestataires spécialisés